

L'EDUCATEUR DE HANDBALL (Titre IV)

L'**Educateur de Handball** est un diplôme de niveau 4 (équivalent Bac). Enregistré au RNCP sous le numéro 31885. Il est accessible à tous les entraîneurs en charge d'une équipe ou d'un groupe jusqu'au niveau régional.

Le métier d'Educateur de Handball répond à 3 besoins principaux, actuels et émergents liés à l'environnement et aux structures dans lequel il est amené à agir :

- Animer les différentes offres de pratiques non compétitives dans et en dehors de la structure
- Encadrer la pratique sportive dite traditionnelle et compétitive dans la structure
- Promouvoir les activités et les services de la structure

Pour y répondre, l'Educateur de Handball, est amené à développer des activités dans différents domaines:

- La participation à la vie associative de la structure de handball
- L'animation de pratiques de handball à visée socio-éducative et sociétale
- L'entraînement d'une équipe en compétition **jusqu'au niveau régional**.

Le Titre IV Educateur de Handball est décomposé en :

- deux mentions
 - Animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales
 - Entraîneur territorial
- 6 blocs de compétences.
- 12 modules répartis dans les 6 blocs de compétences.

Chaque module peut être suivi indépendamment et capitalisable sur 8 ans maximum dans le livret de formation. Le stagiaire reçoit une attestation de formation pour chaque module suivi.

POUR CEUX QUI SOUHAITENT SE PROFESSIONNALISER :

(Seuls les blocs de compétences peuvent être certifiés).

- Le stagiaire doit posséder le PSC1 (formation de prévention et secours civiques de niveau 1)
- Le stagiaire doit passer une certification pour valider un bloc de compétences.
- La certification est payante.
- Un délai de 4 ans est nécessaire entre la première et dernière certification.
- Chaque mention comporte 4 blocs de compétences
- La capitalisation des 6 certificats entraîne la délivrance du Titre IV complet Educateur de Handball.
- L'obtention du diplôme n'est actée qu'après la décision finale du jury plénier fédéral.

L'Educateur de Handball (Titre IV)

EDUCATEUR DE HANDBALL (Titre IV) - 250 heures par mention - 420 heures complet

